

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Haillan - Aéroparc - SAS ACOS - Acquisition et agrandissement - Aide à l'immobilier - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'entreprise ACOS dont le siège est au Haillan, dans la ZI de Toussaint Catros est spécialisée dans le traitement et le revêtement de surface pour l'industrie aéronautique, Souhaitant agrandir ses locaux, elle a sollicité de la Communauté Urbaine une aide à l'immobilier à hauteur de 63 750 € pour un montant d'investissement à hauteur de 1 700 000 € h.t.

Le rapport ci-après précise les éléments de sa demande :

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	ACOS
Activité de l'entreprise	Traitement et revêtement des métaux
Commune concernée par le projet	Le Haillan
Intégration dans un projet stratégique ou préciser la zone d'activité	Aéroparc
Emplois actuels	57 au 1 ^{er} octobre 2010
Créations d'emplois prévues sur 3 ans	21
Nature du projet : (innovation, implantation, diversification relocalisation, création, extension....)	Rénovation, agrandissement
Surface	Terrain 4715 m ² bâtiment 3158 m ²
Montant de l'investissement	1 700 000 €
Montant de la subvention CUB	63 750 €

*Historique :

Créée en 1998, la société ACOS est spécialisée dans la finition aéronautique en intégrant des nouvelles techniques notamment dans le marquage industriel.

Sur le plan juridique, la société ACOS est une SAS au capital social de 213 429 €.

Elle emploie actuellement 57 personnes.

*Activité :

La société ACOS a organisé son activité autour de trois secteurs : finition aéroéquipement, finition aérostructure et finition aéronef. Cela consiste dans la mise en œuvre de traitement des surfaces, peinture et marquage.

L'entreprise est habilitée Confidentiel Défense.

Elle détient le savoir faire pour mettre en œuvre des procédés innovants ayant des applications dans le domaine du dégraissage, de la préparation de surface avant peinture, du décalaminage, du décapage sélectif...

La clientèle est constituée de Thalès, Sagem, Snecma, Dassault Aviation, Airbus

*Moyens :

La société ACOS réalise son activité dans un bâtiment, qui ne correspond plus à ses besoins. Elle ne maîtrise pas l'ensemble immobilier dont elle est locataire et souhaite acquérir un bâtiment et rénover les deux qu'elle occupe dans le cadre d'un contrat de crédit bail à souscrire auprès de Sud-Ouest Bail.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

La société ACOS est bien implantée sur son marché et face aux demandes accrues des donneurs d'ordre nationaux et locaux, elle entend étendre son activité et les moyens dont elle entend se doter passent par la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, la société ACOS s'engage à créer 21 emplois en cdi, portant ainsi l'effectif à 78 personnes à fin 2011, doit se doter de deux nouveaux bâtiments industriels, et va procéder à la rénovation d'une bâtisse, l'ensemble sur une surface d'environ 3158m² qui seront construits sur le site.

Le coût total de l'opération immobilière s'élève à 1 700 000€ H.T.

L'entreprise en profitera pour revoir la circulation des flux de production et améliorer les conditions de travail de ses salariés. L'entreprise travaille aujourd'hui en flux continuellement tendu (outil de production saturé).

L'aménagement des nouveaux bâtiments permet d'investir dans des technologies innovantes notamment au niveau de traitement des surfaces, ainsi que dans un outil de production optimisé et propice à l'épanouissement des salariés (ergonomie des postes de travail, réduction des nuisances sonores...).

L'investissement des collectivités dans ce projet s'apprécie au regard de son caractère structurant pour la région Aquitaine et l'enrichissement de la filière aéronautique présente sur le territoire qui permet de renforcer l'attractivité de l'agglomération.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Acquisition/Construction bâtiment 1	700 000	Crédit bail	1 445 000
Construction bâtiment 2	500 000	Conseil Régional	127 500
Travaux	469 000	Conseil Général	63 750
Honoraires architecte	31 000	Communauté Urbaine	63 750
TOTAL	1 700 000	TOTAL	1 700 000

Ainsi, sur l'assiette éligible de 1 700 000 €, la contribution des collectivités s'élèvera à 15% de l'assiette, soit la somme de 255 000 €, répartie entre elles de la manière suivante :

CRA : 50%

CG33 : 25%

CUB : 25%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Règlement CE n°1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5

VU le décret n°2007- 1282 du 28 août 2007

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la Cub, le développement de l'emploi et des entreprises,
- que la SAS ACOS est une entreprise spécialisée dans le traitement et le revêtement des métaux
- que ce projet permettra à l'entreprise de poursuivre son développement,
- que l'entreprise envisage la création de 20 emplois sur 3 ans,
- que le montant total de l'investissement immobilier est estimé à 1 700 000 HT.

DECIDE

Article 1 :

Il est attribué à la SAS ACOS, via la société Sud-Ouest Bail, une subvention d'équipement de 63 750€ pour la réalisation de son projet immobilier.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB D100 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 JANVIER 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 JANVIER 2011</p>

M. JEAN-CHARLES BRON